



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2009
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 114 e) de l'ordre du jour
Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres : coopération
entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté
des Caraïbes**

**Conseil de sécurité
Soixante-quatrième année**

Lettres identiques datées du 3 avril 2009, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, le texte de la déclaration commune adoptée par les participants à la cinquième réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes et de ses institutions associées, qui s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, les 9 et 10 février 2009 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 114 e) de l'ordre du jour. Je vous saurais également gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration commune en tant que document du Conseil de sécurité, en application de la résolution 1631 (2005) et de la résolution 1809 (2008), notamment du paragraphe 17.

(Signé) **Ban Ki-moon**



Annexe

Déclaration commune de la cinquième réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes

9-10 février 2009, New York

1. La cinquième réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et de ses institutions associées s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, les 9 et 10 février 2009. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a prononcé une allocution d'ouverture. Le Secrétaire général de la CARICOM, M. Edwin Carrington, a également fait une déclaration liminaire. La réunion, à laquelle ont participé de nombreux représentants du Secrétariat de la CARICOM et de ses institutions associées ainsi que du système des Nations Unies, a été coprésidée par M^{me} Lolita Applewhaite, Vice-Secrétaire générale de la CARICOM, et M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'ONU.

2. Le Secrétaire général de l'ONU s'est félicité de l'occasion qui s'offrait d'approfondir la coopération entre le système des Nations Unies et la CARICOM. Il s'est déclaré préoccupé par les signes de vulnérabilité croissante de la région caribéenne, qui doit faire face à des crises alimentaires et énergétiques, tout autant qu'aux répercussions du changement climatique et des turbulences financières mondiales. Il a également appelé l'attention sur les problèmes pressants de sécurité, liés notamment au développement du trafic des stupéfiants et des armes légères dans la région. Il a réitéré la ferme volonté de l'Organisation des Nations Unies de renforcer les relations de partenariat avec la CARICOM et a salué la collaboration engagée entre le système des Nations Unies et les institutions de la CARICOM.

3. Le Secrétaire général de la CARICOM s'est félicité de la tenue de la réunion générale, qui constituait un important forum pour la poursuite de la coopération avec le système des Nations Unies. Il a mis en lumière les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les petits États vulnérables de la Communauté. Il s'est réjoui de constater que le système des Nations Unies restait déterminé à appuyer les objectifs de développement de la CARICOM, comme en témoignait le large éventail d'activités entreprises par les institutions de la CARICOM et leurs partenaires du système des Nations Unies. Il a également souligné la nécessité de s'attaquer aux problèmes de sécurité que connaît la région. Il a mis en relief la décision de la CARICOM de faire de la sécurité le quatrième pilier de la Communauté, aux côtés de l'intégration économique, de la coordination de la politique étrangère et de la coopération fonctionnelle. Il a également réitéré l'appel à envisager la réouverture d'un bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dans les Caraïbes.

4. Les participants à la réunion ont pris connaissance d'un rapport sur la suite donnée aux engagements souscrits à la quatrième réunion générale, tenue à Georgetown (Guyana) en 2007. Le rapport rendait compte, notamment, de la coopération dans les domaines suivants : développement durable, changement climatique, gestion des catastrophes, sécurité alimentaire, gouvernance, sécurité et technologies de l'information et des communications. Les participants ont pris acte des difficultés que continuait de poser la collecte d'informations complètes et

actualisées sur l'ensemble des activités de coopération entreprises dans la région par l'Organisation des Nations Unies et la CARICOM et qui tenaient à l'existence de différents cadres de planification et de suivi, à l'absence d'une méthode harmonisée d'établissement des rapports et à la multiplicité des chaînes de responsabilité au sein du système des Nations Unies.

5. La réunion a examiné un projet relatif à l'établissement d'un cadre stratégique régional, qui doit permettre de planifier et de suivre la collaboration entre le système des Nations Unies et la CARICOM, de manière à s'assurer que les activités menées s'inscrivent dans la perspective des objectifs stratégiques de la région caribéenne. Ce cadre stratégique devrait également assurer une affectation efficace des ressources du système des Nations Unies, susceptible de favoriser l'obtention de résultats quantifiables. Il devrait permettre de mieux appréhender les réalisations, l'impact, les pratiques optimales et les enseignements découlant de la collaboration entre le système des Nations Unies et la CARICOM – y compris l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO) – et ses institutions associées. Le cadre envisagé ciblerait les priorités régionales et appliquerait une démarche fondée sur les résultats au suivi et à l'évaluation de toutes les activités menées dans la région. La réunion a passé en revue la question de la mise en place d'une structure viable pour le cadre stratégique.

6. La réunion a pris acte de l'important travail de coordination entrepris par le système des Nations Unies dans la région, en mettant en relief le rôle de l'Équipe des directeurs régionaux de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui propose un appui et une supervision stratégiques multidisciplinaires permettant de faire face aux questions urgentes et œuvre à renforcer le partenariat avec la CARICOM. Elle a également constaté les rôles de coordination et de suivi qu'assume le Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), organe subsidiaire permanent de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui se réunit au niveau ministériel.

7. La réunion a constaté les progrès accomplis dans la mise en place du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, mais aussi le travail qui reste à faire, à savoir, notamment : l'harmonisation des lois et des procédures administratives; la facilitation de la circulation des travailleurs qualifiés; les dispositions à prendre pour sensibiliser davantage et faire adhérer le public à l'idée d'un marché et d'une économie uniques; l'harmonisation du processus d'intégration de la CARICOM et des initiatives d'intégration avancées de l'OEEO; l'ouverture du marché et de l'économie uniques à Haïti; le suivi et l'évaluation de l'impact de la libre circulation des compétences, ainsi que du traitement des droits éventuels, particulièrement en ce qui concerne la circulation des personnes ayant des charges de famille.

8. La réunion s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en place du cadre du marché et de l'économie uniques, à savoir, notamment, l'intégration des politiques financières, l'intégration des politiques du secteur réel et le renforcement des institutions. À cet égard, elle a noté tout particulièrement les efforts déployés pour intégrer le secteur des services financiers, le secteur de l'assurance et le secteur des titres, ainsi que pour harmoniser les politiques des taux d'intérêts, les politiques d'investissement et les politiques budgétaires. S'agissant du développement du secteur réel, la réunion a été informée des difficultés que posaient la coordination et l'intégration des politiques en matière d'agriculture, de tourisme et de transport, ainsi que de la nécessité d'adopter des politiques adéquates dans le domaine de

l'énergie, notamment l'énergie renouvelable. On a relevé que la promotion des mesures destinées à accroître l'efficacité énergétique revêtait une importance particulière pour le développement économique et la protection de l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'est engagé à continuer de prêter son concours à la CARICOM dans ce domaine. La réunion a pris note des initiatives visant la création ou le renforcement d'associations professionnelles, d'organismes de réglementation, d'institutions responsables du développement sectoriel et d'organismes chargés de promouvoir la mise en commun des ressources à l'échelon de la région.

9. La réunion a été informée du lien très étroit qui existe entre les écosystèmes côtiers et marins et les économies de la région caribéenne, situation qui rend particulièrement difficile la gestion de l'environnement et des économies de la région. On a souligné le fait que la robustesse de l'environnement déterminerait dans une large mesure la prospérité et la qualité de vie à long terme dans la région ainsi que l'efficacité du fonctionnement du marché et de l'économie uniques. La réunion a été informée que les mécanismes de financement des donateurs et les autres mécanismes d'appui faisaient souvent abstraction des questions relatives au développement durable. Elle a pris acte des initiatives prises par la CARICOM pour élaborer et instituer un cadre commun de gestion de l'environnement et des ressources naturelles destiné à améliorer la qualité de l'environnement au sein de la Communauté. Il a été recommandé de rendre opérationnel le mécanisme régional de coordination, établi au siège sous-régional de la CEPALC, à Trinité-et-Tobago, en vue de faciliter l'application du Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, afin qu'il puisse contribuer à la coordination des politiques mises en œuvre par le système des Nations Unies dans le domaine du développement durable.

10. La réunion a examiné les initiatives prises pour protéger la mer des Caraïbes et promouvoir l'exploitation durable des ressources halieutiques, une gouvernance améliorée des océans et la délimitation maritime. Elle a pris connaissance d'une demande d'assistance portant sur les domaines suivants : une politique commune de la pêche; l'expansion de l'aquaculture; la gestion des informations concernant la pêche; la recherche, la formation et le développement; et l'appui à la gestion des espèces marines, notamment les espèces à forte valeur commerciale, telles que la strombe rose (*Strombus gigas*) et la langouste blanche (*Panulirus argus*). On a souligné la nécessité de renforcer la connaissance et la compréhension des accords multilatéraux sur l'environnement, qui pourraient être mis à profit pour promouvoir le développement durable et la conservation des pêches et des écosystèmes marins. Un appui a également été sollicité en vue de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Déclaration ministérielle caribéenne de 2009 sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans les Caraïbes. S'agissant de la sécurité alimentaire, la réunion a constaté les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement et est convenue que des mesures devaient être prises d'urgence pour préserver les acquis enregistrés en matière de sécurité alimentaire dans les Caraïbes. Des informations relatives au Cadre global d'action des Nations Unies pour l'agriculture ont été communiquées à la réunion, qui a souscrit à la proposition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture visant à adopter une démarche interinstitutionnelle axée sur les résultats.

11. La réunion a pris note du programme de la région relatif au développement de la capacité de résistance aux répercussions du changement climatique et a salué la promotion des mesures prises par la région pour faire face au changement climatique, notamment la Stratégie des Caraïbes face au changement climatique. Elle a pris acte de la collaboration engagée entre le système des Nations Unies et la CARICOM en vue de l'élaboration d'une position régionale commune sur la manière d'aborder dans le cadre stratégique régional, en lui accordant un caractère prioritaire, la question du changement climatique et notamment de l'adaptation à ce changement.

12. Tout en prenant acte des initiatives visant à renforcer le cadre stratégique pour la gestion intégrée des catastrophes, la réunion a souligné la nécessité de continuer à prêter attention aux stratégies de gestion des catastrophes et au renforcement de la capacité de résistance au sein de la région. Elle a pris note de l'appui que fournit actuellement le système des Nations Unies en matière de préparation, d'intervention et de relèvement ainsi que de rationalisation de la gestion des catastrophes.

13. La réunion a souligné l'importance que revêtait le renforcement des capacités à la fois pour les États membres de la CARICOM et pour les institutions régionales. À cet égard, elle a constaté les difficultés que devaient surmonter ces États pour s'acquitter de l'obligation qui leur était faite de soumettre des rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, en raison du caractère limité de leurs capacités, et a salué l'engagement des institutions régionales et du système des Nations Unies à fournir l'appui nécessaire. La réunion a également reconnu la nécessité d'apporter un appui technique accru aux petits États. Elle a entendu un appel de l'OECD préconisant la production de publications phares des Nations Unies, qui puissent rendre compte d'activités de recherche et d'analyses concrètes concernant les problèmes spécifiques de la région caribéenne, particulièrement ceux des petits pays. Le PNUD s'est engagé à aider la CARICOM à élaborer un programme intégré de renforcement des capacités, qui permette d'améliorer les arrangements institutionnels en place.

14. La réunion a également noté que, s'agissant des technologies de l'information et des communications, on n'avait pas pleinement tiré parti de la libéralisation du secteur des télécommunications dans la région. Elle a relevé en particulier que l'une des insuffisances les plus notables était la sous-utilisation de la technologie de la large bande, essentiellement en raison de son coût élevé. La réunion a proposé que les technologies de l'information et des communications soient reconnues comme un secteur prioritaire dans le cadre stratégique régional.

15. La réunion a pris note du fait que, tout en figurant parmi les pays les plus endettés au monde, les États membres de la CARICOM, qui sont considérés comme des pays à revenu moyen, ne pouvaient accéder aux financements concessionnels et aux autres flux d'aide publique au développement. La réunion a donc salué la proposition visant à recourir à des voies innovantes associant le secteur privé et est convenue de la nécessité de renforcer les partenariats public-privé et d'associer les fondations et les entreprises multinationales.

16. À plusieurs reprises, il a été fait état de la nécessité de renforcer la collecte des données et l'analyse statistique, dans le but de produire des informations normalisées, précises et actualisées sur les difficultés auxquelles la région doit faire face et d'améliorer l'élaboration des programmes et des politiques sur la base de données probantes. La réunion a pris acte de la collaboration engagée entre la

CARICOM et le système des Nations Unies pour améliorer les capacités dans les domaines de la collecte et de l'analyse des données, qui doivent faire partie des éléments prioritaires du cadre stratégique régional. La réunion a reconnu la nécessité de rationaliser les méthodes de collecte et d'analyse des données et d'assurer une large diffusion de l'information pour favoriser la prise de décisions fondée sur des données probantes et appuyer les objectifs de la CARICOM en matière d'information et de communications. On a recommandé l'élaboration d'un indice de vulnérabilité basé sur des indicateurs concernant la région caribéenne.

17. La réunion a constaté avec préoccupation les effets préjudiciables que continuait de produire la crise financière et économique mondiale pour la région des Caraïbes. La crise a eu des répercussions sur des secteurs clefs de l'économie, tels que le tourisme, le secteur financier, les rapatriements de salaires et l'émigration. La Banque mondiale prévoit que les investissements étrangers directs n'atteindront qu'un dixième de leurs niveaux de 2007. La réunion a reconnu que la CARICOM, appuyée par le système des Nations Unies, particulièrement les institutions spécialisées, devait prendre rapidement des mesures pour prévenir l'annulation des acquis découlant de la croissance et de la stabilité économiques passées. Elle a souligné qu'il importait d'élaborer et de mettre en œuvre de nouvelles politiques susceptibles de stimuler la croissance des secteurs productifs. À titre de mesure d'urgence destinée à faire face au ralentissement des flux d'investissement, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats en matière d'investissement s'est dit disposé à soutenir un bureau d'investissement caribéen qui assurerait la promotion de nouveaux investissements dans la région. La réunion a reconnu que le cadre stratégique régional devait prendre en compte une assistance élargie du système des Nations Unies à la CARICOM destinée à renforcer les capacités et, ainsi, à appuyer la mise en œuvre progressive des politiques d'intégration sectorielles dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et, plus particulièrement, du transport aérien et maritime dont le fonctionnement actuel ne permet pas d'améliorer la productivité et la croissance économique.

18. La réunion a constaté que les objectifs du Millénaire pour le développement avaient bénéficié d'une attention particulière de la part de la CARICOM et que, dans l'ensemble, la réalisation de ces objectifs était en bonne voie dans les pays de la Communauté. Toutefois, les répercussions de la crise financière et économique mondiale feraient obstacle à tout nouveau progrès sur la voie du développement si les gouvernements ne prenaient pas rapidement des mesures pour mettre en place des filets de sécurité sociale à l'intention des groupes les plus touchés par la pauvreté, le chômage et la marginalisation sociale. S'agissant du cadre stratégique régional, la réunion a proposé que le système des Nations Unies et la CARICOM étudient la possibilité de définir pour les pays de la CARICOM, outre les objectifs existants, de nouveaux objectifs qui portent notamment sur les questions suivantes : la science et la recherche-développement; le renforcement des capacités; l'analyse des vulnérabilités; la modernisation des structures chargées de faire appliquer la loi et de l'administration du secteur public; l'accès à une énergie efficace et renouvelable; et la baisse de l'incidence des maladies non transmissibles.

19. La réunion a constaté qu'un pourcentage élevé de la population des Caraïbes avait moins de 24 ans. Elle a été informée que, selon les données disponibles, les adolescents et les jeunes caribéens devaient faire face à de nouveaux défis auxquels il convenait de s'attaquer pour prévenir les vulnérabilités psychologiques, sociales et économiques et la marginalisation. Les adolescents et les jeunes femmes sont

particulièrement touchés par la violence sexiste, y compris la violence sexuelle, et les problèmes de santé en matière de procréation. Des interventions innovantes et stratégiques axées sur les droits devront être rapidement lancées pour faire face à ces problèmes. Si de nombreux pays ont adopté des politiques relatives à la jeunesse et des politiques sectorielles destinées à répondre aux besoins des jeunes, la mise en œuvre de ces politiques reste à la traîne, souvent du fait d'un manque de fonds. La réunion a proposé que la CARICOM, qui a pour rôle de combler les déficits de mise en œuvre dans une perspective régionale, mette en place un observatoire régional chargé de surveiller les droits des enfants, des adolescents et des jeunes. Elle a également recommandé que les programmes adoptés pour répondre aux besoins des jeunes privilégient quatre domaines clefs : a) la santé, y compris la santé mentale, l'hygiène sexuelle et la santé en matière de procréation; b) l'éducation et la formation professionnelle; c) l'emploi et la création de revenus, y compris la mise à contribution du microcrédit; d) les compétences pratiques et le développement de la citoyenneté. Le Fonds des Nations Unies pour la population s'est engagé à maintenir son appui à la CARICOM dans le secteur de la jeunesse. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a souligné, d'une part, l'importance que revêtait l'appui à une adhésion des jeunes à la dynamique du développement de la région et, d'autre part, son engagement dans ce domaine.

20. La réunion s'est également félicitée de la mise en place du premier Cadre d'action régional pour les enfants (2008-2015), adopté à la douzième réunion spéciale du Conseil de la CARICOM pour le développement humain et social. Le cadre adopte une démarche intégrée vis-à-vis des droits à la survie, au développement, à la protection, à la dignité et à la participation des enfants au sein de la société caribéenne. Il met en relief l'importance que revêt l'adoption de mesures visant à faire face à l'impact de la violence sur les jeunes, à relever les taux de poursuite des études aux niveaux secondaire et tertiaire du système éducatif et à proposer un traitement aux enfants qui vivent avec le VIH/sida et une protection à tous ceux qui sont vulnérables. La réunion a été informée que différents pays et organismes proposaient différentes définitions du terme « enfant », particulièrement au regard des lois relatives à l'âge minimum requis pour l'emploi et l'apprentissage. Il convient de normaliser cette définition pour toute la région. Plus particulièrement, la définition de la tranche d'âge devrait être identique dans tous les pays caribéens. L'UNICEF a recommandé que l'on accorde une attention particulière aux enfants dont l'âge se situe entre 10 et 14 ans, période où l'on peut promouvoir une transition sans heurt vers l'adolescence et assurer des soins et une protection contre la violence, l'exploitation, le VIH/sida et l'impact des catastrophes naturelles.

21. Tout en saluant les progrès accomplis jusque-là en matière de prise en compte de l'égalité des sexes dans les programmes socioéconomiques, la réunion a souligné la nécessité d'intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques. Elle a pris note de la vulnérabilité économique des ménages dirigés par des femmes, compte tenu du fardeau disproportionné qui leur incombe en matière de soins et du fait qu'elles sont davantage touchées par le chômage. Les inégalités demeurent entre les sexes, notamment en ce qui concerne l'accès des femmes autochtones à l'éducation, les soins de santé, y compris la santé en matière de procréation, et les possibilités économiques, dont le crédit. La réunion a noté que la conjoncture économique actuelle entraînerait une détérioration de la situation. On a évoqué le fait que les États devaient fournir un appui social aux foyers monoparentaux. La réunion a été informée que la représentation politique des

femmes était inégale, se situant entre 0 et 29 %. On s'est inquiété du niveau élevé de la violence à l'égard des femmes dans la région, particulièrement des agressions sexuelles, qui ne sont pas toutes signalées et dont les victimes se heurtent à la passivité des systèmes judiciaires. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a salué la proposition de la CARICOM de nommer un rapporteur spécial sur la violence sexiste, en conformité avec les objectifs définis dans la campagne actuelle du Secrétaire général de l'ONU contre la violence à l'égard des femmes. UNIFEM a exprimé son intention d'appuyer cette initiative.

22. La réunion a constaté que les Caraïbes présentaient l'un des taux de migration nette les plus élevés au monde. Elle a noté que, d'après les chiffres, le taux de la migration féminine était le plus élevé au monde et que le schéma migratoire, particulièrement complexe, concernait des travailleurs, des migrants économiques, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans le souci d'apporter des réponses au phénomène complexe de la migration dans la région, la réunion a examiné un certain nombre de mesures susceptibles de favoriser une contribution réelle des migrants dans leur pays d'origine et dans les pays d'accueil. Elle est convenue que le suivi systématique des tendances migratoires, y compris des rapatriements de salaires, revêtait un caractère essentiel et exigeait des statistiques, des données et des informations nécessaires à la formulation des politiques. L'ONU et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont exprimé leur volonté de continuer à collaborer avec la CARICOM dans le domaine des migrations. Le PNUD a invité la CARICOM à contribuer à l'élaboration du *Rapport mondial sur le développement humain 2009*, qui aurait pour thème les migrations.

23. La réunion a salué la mise en place du cadre régional des Caraïbes sur le VIH/sida et a reconnu son rôle primordial, qui consiste à offrir une base pour la collaboration internationale. Elle a cependant relevé les nombreux problèmes qui subsistaient et a examiné un certain nombre de recommandations susceptibles d'y apporter des réponses. Il s'agit notamment de prendre les dispositions suivantes : instaurer un environnement propice à une réduction de la stigmatisation et à un renforcement des droits de l'homme; mieux utiliser les cadres législatifs pour amenuiser la discrimination et faciliter l'accès aux structures de soins et de traitement; s'appuyer sur les réalisations des institutions existantes; accorder une attention accrue aux possibilités de prévention; et établir une structure d'appui technique aux interventions d'urgence concernant le VIH/sida.

24. La réunion a constaté que la région présentait les taux de violence criminelle par habitant les plus élevés au monde et a noté que la violence sexuelle, la traite des êtres humains, le trafic des stupéfiants et le commerce illicite des armes légères étaient en progression. La CARICOM a redit que la question de la sécurité demeurerait un sujet de préoccupation majeure pour la région. On a relevé que la crise financière imposerait probablement au tissu social des effets défavorables, qui se traduiraient par des niveaux encore plus élevés de migration, de criminalité et de trafic des stupéfiants et des armes. La réunion a reconnu le lien cyclique existant entre, d'une part, la progression des taux de la criminalité violente et, d'autre part, les conditions de vie en milieu urbain, le chômage des jeunes, les inégalités de revenus et la disponibilité des armes. Elle s'est dite préoccupée par la gravité à moyen terme de l'impact de la criminalité sur la croissance économique et le développement dans la région des Caraïbes. Elle a pris acte de la mise en place récente de la structure dénommée « Implementing Agency for Crime and Security (IMPACS) (Agence de réalisation en matière de criminalité et de sécurité), qui a

pour mission de créer des mécanismes chargés de promouvoir des initiatives communes en matière de sécurité et l'échange d'informations. La réunion a relevé les possibilités de coopération existant entre l'IMPACS et le système des Nations Unies. Elle est convenue que les initiatives régionales de lutte contre la criminalité transnationale organisée, y compris la protection des victimes de la traite, devaient être amplifiées et inscrites au nombre des domaines d'action prioritaires du cadre stratégique régional. L'ONUDC devrait apporter à ces initiatives un appui qui consistera notamment à mettre en place un centre de liaison au Secrétariat de la CARICOM. Le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU s'est également proposé de coopérer avec la CARICOM en vue de mobiliser l'intérêt des donateurs aux fins de la création d'un centre de liaison pour le désarmement et la non-prolifération au sein du Secrétariat de la CARICOM.

25. La réunion a salué le bilan de la gouvernance, dont la Communauté caribéenne peut tirer fierté. La CARICOM a préconisé une plus grande attention à la révision des constitutions, davantage de transparence et de responsabilisation et une plus grande vigilance en matière de droits de l'homme. On a proposé un renforcement des capacités de l'Assemblée des parlementaires de la Communauté des Caraïbes, dans la mesure où cette structure est restée inactive pendant plusieurs années. La réunion a noté que les organisations de la société civile des Caraïbes pourraient tirer parti d'activités de renforcement des capacités et que les compétences du système des Nations Unies dans ce domaine particulier seraient favorablement accueillies. Elle a été informée que l'application juridique de la Charte de la société civile de la CARICOM et l'établissement des rapports demandés dans le cadre de cette charte exigeaient un appui supplémentaire. La réunion est convenue, par ailleurs, que l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine s'inscrirait dans le cadre stratégique régional et qu'il convenait d'arrêter une stratégie de renforcement des capacités fondées sur une évaluation des besoins de la CARICOM en matière de gouvernance. Le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU a proposé son appui dans un certain nombre de domaines connexes, tels que le renforcement des systèmes d'alerte rapide, les bons offices et les mécanismes de règlement des différends. Il a également été convenu d'appuyer les révisions constitutionnelles et l'observation électorale et de transposer les programmes de cohésion sociale à l'échelon régional. La CARICOM et le Département des affaires politiques devraient poursuivre leurs entretiens relatifs aux inscriptions sur les listes électorales et aux missions d'observation électorale.

26. La réunion a reconnu le caractère synergique du développement, de la sécurité et des droits de l'homme, ainsi que l'action menée par les États membres de la CARICOM pour assurer le respect constant des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels reconnus sur le plan international. Elle a toutefois relevé certains problèmes de mise en œuvre ayant trait au respect des obligations découlant des traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme auxquels les pays de la CARICOM sont parties. La réunion a été informée que les organes créés en vertu des traités ont recommandé les mesures suivantes : l'abolition de la peine de mort; l'adhésion au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort; l'amendement des lois relatives à la peine de mort, conformément à l'article 6 du Pacte qui propose une définition juridique de la torture, compatible avec l'article 7 du Pacte et l'article 1 de la Convention contre la torture; et la mise en place d'institutions nationales des droits de l'homme respectueuses des Principes

de Paris. La réunion a été informée que l'on pouvait faire davantage pour relever les niveaux de ratification des traités fondamentaux des droits de l'homme, s'acquitter de l'obligation d'établir des rapports et renforcer la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, notamment en adressant des invitations ouvertes aux titulaires de mandats au titre des procédures spéciales. La réunion a été informée que 12 pays de la CARICOM seraient examinés par le mécanisme de révision périodique universel du Conseil des droits de l'homme entre 2009 et 2011, ce qui pourrait ouvrir des perspectives de collaboration entre le système des Nations Unies et la CARICOM.

27. La réunion a examiné le cadre stratégique régional proposé à la lumière des priorités identifiées dans les discussions thématiques. Elle a relevé le nombre de cadres régionaux institués dans des secteurs d'activité spécialisés et a pris acte du fait que l'élaboration des programmes dans un cadre bilatéral se poursuivrait entre les départements, les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies et la CARICOM. De ce fait, la réunion est convenue que le cadre stratégique régional rendrait compte des domaines prioritaires identifiés dans les débats et au sujet desquels une démarche régionale intégrée des partenaires du système des Nations Unies apporterait une valeur ajoutée à la collaboration entre le système des Nations Unies et la CARICOM.

28. La réunion a décidé d'inscrire les questions suivantes dans le cadre stratégique régional : stratégies de développement intégrées dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, du tourisme et du transport; perspectives concrètes de collaboration concernant la criminalité et la sécurité; perfectionnement des technologies de l'information et des communications dans le but de tirer parti de la libéralisation en améliorant l'accès à la technologie de la large bande; application plus large des droits de propriété intellectuelle; amélioration de l'accès à l'éducation et relèvement de la qualité de l'enseignement primaire, secondaire et tertiaire; mise en œuvre des politiques de protection de la diversité biologique des Caraïbes; poursuite de la collaboration en matière de gestion des catastrophes et d'atténuation des risques; poursuite de la collaboration concernant la santé, le VIH, la santé en matière de procréation, la jeunesse et l'égalité des sexes; sécurité alimentaire et sécurité énergétique; gestion intégrée de la mer des Caraïbes; outils et méthodes d'observation des aquifères côtiers; appui à l'élaboration des politiques susceptibles de renforcer la résistance aux phénomènes naturels, notamment pour les petits pays fortement endettés, et de tenir compte des particularités de l'OECD; et stratégies visant à encourager les investissements par l'intermédiaire d'une structure régionale d'investissement. La réunion est également convenue que le cadre stratégique régional s'appuierait sur les domaines dans lesquels le système des Nations Unies dispose de compétences particulières, tels que l'instauration de partenariats public-privé, le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud, l'accès à la recherche, aux données et à la documentation, y compris les enseignements tirés et les pratiques optimales; et les techniques de sensibilisation du public et de plaidoyer.

29. La réunion a constaté que le cadre stratégique régional était un mécanisme renforcé de planification et de suivi et a examiné les possibilités de sa mise en œuvre. Elle est convenue que le cadre stratégique devait refléter une perspective de trois à cinq ans plutôt que de se limiter à l'intervalle de deux ans séparant les réunions générales du système des Nations Unies et de la CARICOM. Elle a reconnu le potentiel que présentait l'Équipe de directeurs régionaux. La réunion a recommandé que l'Équipe de directeurs régionaux s'intéresse davantage aux

questions propres à la région des Caraïbes et qu'elle soit chargée de suivre la mise en œuvre des activités régionales s'inscrivant dans le cadre stratégique régional et d'établir des rapports à ce sujet. Il a été convenu que le Département des affaires politiques achèverait le projet relatif au cadre stratégique régional, en incorporant au document les débats enrichissants tenus par la réunion, avant de l'adresser pour observations aux organismes des Nations Unies, et ce au titre de la préparation d'une réunion de suivi avec la CARICOM.

30. La réunion est convenue que le Département des affaires politiques, en sa qualité d'interlocuteur des organisations régionales, continuerait à promouvoir la concertation au sujet du cadre stratégique régional, tout en observant les mesures de suivi immédiat afin de s'assurer qu'aucune baisse de régime n'interviendrait entre la rencontre en cours et la prochaine réunion générale.

31. La réunion est convenue que la sixième réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de la Communauté des Caraïbes se tiendrait au siège de la CARICOM, à Georgetown (Guyana), en 2011.
